

## ✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

### Département de la Loire-Atlantique

#### Ancenis (44)

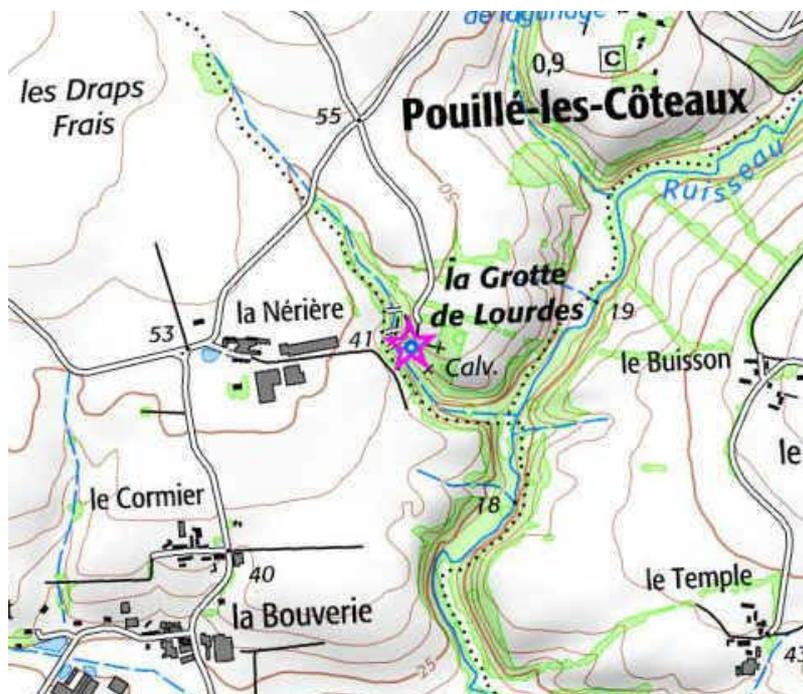
Maison du Temple d'Anceni

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement et Canton: Ancenis - 44*



*Localisation: Maison du Temple d'Anceni*

Il y a un lieu-dit Le Temple près de la commune de Pouillé-les-Coteaux, les Templiers avaient-ils dans cette contrée deux établissements ?



*Localisation: Le Temple*

on trouve, dans le procès, un frère P. de Lugny, Ligni, Lugniaco « preceptor d'Anceni » ; les Templiers eurent sans doute à Ancenis une de ces maisons comme ils en possédèrent dans un grand nombre de villes.

Précepteur d'Ancenis: 1307, frère P. de Lugny.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.*

Procès des Templiers, tome II, page 119

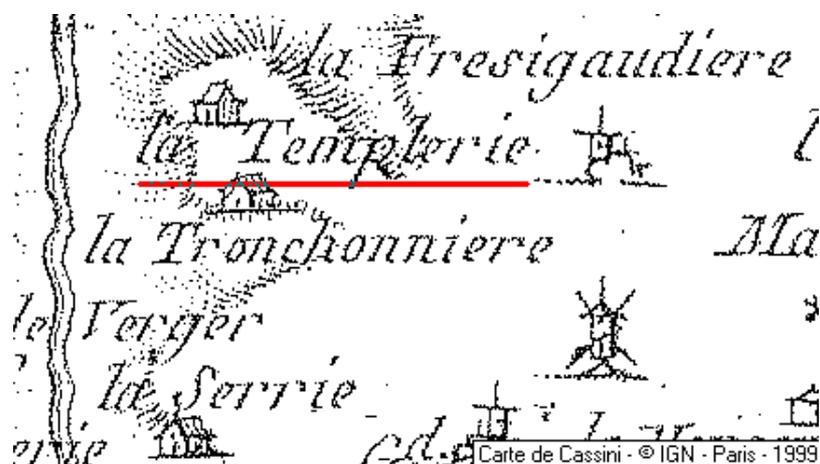
Post hec, die Mercurii sequenti, que fuit prima dies mensis Aprilis, ante Primam, accessimus ad abbaciam sancte Genevefe Parisiensis, ubi detinebantur XX Templarii ex illis qui dicta die Sabati fuerant in dicto viridario, videlicet fratres Iterius de Loburhac miles, P. de Lugni, Helias de Calhistrac presbyter, Matheus de Alneto presbyter, Helias Aymerici, Guillelmus Vigerii, Aymericus Boeti, Guillelmus Lanzalot, Guido de Corso, Guillelmus Barloti, Reginaldus de Bondis, Galterus de Picon, Johannes de Annonia, P. de la Rocha, Stephanus Quintini, Gerardus de la Terlandera, Stephanus de Ellemosina, Laurencius Bofin et Stephanus de Bissi, qui se obtulerant ad defensionem ordinis.

*Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

**Ancenis (Templerie de Grée) (44)**

## La Templerie de Grée

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Ancenis, Commune: Saint-Herblon - 44*



*La Templerie de Grée*

La charte de 1182 mentionne parmi les possessions de l'Ordre du Temple « Eleemosina de Anchenes » On croit qu'il s'agit ici d'un établissement de Templiers fondé non pas à Ancenis même « où rien ne rappelle leur souvenir » mais, aux environs d'Ancenis, par les barons de ce nom. Or, dans la paroisse de Saint-Herblon, existent encore les villages de la Templerie et du Temple, et le premier fut au moyen-âge le chef-lieu d'une petite commanderie appelée la Templerie de la Grée et, plus souvent par abréviation, Templerie de Grée.

Grée était également une ancienne seigneurie séculière en Saint-Herblon, et il devait y avoir certainement des rapports d'origine entre cette seigneurie et la Templerie de même nom: ou bien, les seigneurs de Grée avaient contribué à cette fondation pieuse en faveur des Chevaliers du Temple, ou bien, ce qui nous semble plus probable, ces derniers avaient été dépouillés après 1312 par les premiers; la seigneurie de Grée ne paraît pas, en effet, remonter au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle; on ne connaît même ses seigneurs qu'à partir de 1420.

Les sires de Grée ne furent pas seuls, avec les Hospitaliers, à profiter de la dissolution de l'Ordre du Temple, Il semble bien que les religieuses de l'abbaye Saint-Georges de Rennes reçurent aussi quelque chose de ses dépouilles à la Templerie de Grée: « il y a une éminence au milieu des marais de Grée, qui porte les vestiges d'un cimetière et les

ruines d'une chapelle dédiée à saint Georges », et appartenant jadis à cette abbaye qui l'avait recueillie après le désastre de 1312.

Les Templiers possédaient aussi non loin d'Ancenis, dans la paroisse Le Cellier (*Canton de Ligné - 44*), une terre noble avec manoir, bois et prairies appelée Teillay. Mais en 1292 ils la cédèrent à Galeran de Châteaugiron, seigneur d'Oudon, moyennant une rente de 10 livres payable chaque année, à la Nativité de Notre-Dame, au commandeur du Temple de Nantes; il fut stipulé que faute de paiement au jour fixé, l'acquéreur paierait en plus 5 sols chaque semaine tant qu'il demeurerait en retard.

De leur côté les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem eurent dès une époque reculée des possessions au pays d'Ancenis.

Parmi elles fut la terre de l'Hôpital de Varades dans la paroisse de ce nom (peut-être l'**Hopitau**). Mais en 1439 Alain Le Moine, commandeur de Saint-Jean de Nantes, bailla cette métairie contenant 28 journaux de terre à Guillaume Carré pour une rente annuelle de 5 livres plus deux chapons, aux fêtes de Noël.

Il fut en outre convenu qu'à perpétuité les possesseurs de l'Hôpital de Varades seraient « tenus de poyer le disner du commandeur de Nantes et de ses gens et de le deffroyer pendant trois jours, luy, ses gens et ses chevaux, et s'il alloit manger au cabaret ils seraient obligés de payer la deponce. »

Cette redevance subsista jusqu'à la Révolution: le 31 août 1731, René de Martel, commandeur de Nantes, envoya à Varades son sénéchal prendre le dîner qu'on lui devait; cet officier trouva « la table garnie d'un bon plat de soupe, de poisson, pain et vin; il y but et mangea, fit repaistre ses chevaux et donner à ses chiens de la soupa et de la paille fraîches, conformément au droit dudit seigneur commandeur. »

Les terres et fiefs que possédaient originairement les Hospitaliers aux environs d'Ancenis, joints à ceux qui leur échurent des Templiers en 1312, formèrent le membre de la Templerie de Grée, qu'ils unirent de bonne heure, semble-t-il, à leur commanderie de Nantes.

Le domaine de cette Templerie se composait d'un petit manoir avec salle basse et cuisine, chambres hautes et grenier; de l'autre côté de la cour du logis se trouvait la maison du fermier. Autour étaient des bois de décoration en haute futaie, un colombier, 3 jardins, 5 prairies; 7 pièces de terre labourable, une vigne, un bois taillis et des marais

avec leurs pêcheries. La métairie de la Templerie de Grée était en 1718 affermée 590 livres.

La Templerie de Grée jouissait d'une haute justice qui s'exerçait encore en 1718. Cette juridiction avait des fiefs dans les paroisses dont voici les noms:

Saint-Herblon.

Pouillé.

La Bourdinière.

Drain.

Varades.

Champtoceaux.

Oudon.

Le Cellier.

Mésanger.

Ancenis.

Saint-Géréon.

Et La Roussière.

Parmi les vassaux nobles du commandeur se trouvaient:

Le seigneur de Mésanger qui lui devait un septier de froment et deux septiers de seigle.

Celui de la Roche-Pallièrre, en Saint-Herblon, tenu à payer 19 sols de rente.

Et le possesseur de la maison de la Contrie, on La Bourdinidre, obligé chaque année de présenter « un disner convenable. »

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

Top

## Biais (Les) (44)

Maison du Temple des Biais

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Saint-Nazaire, Canton: Saint-Père-en-Retz - 44*



*Localisation: Maison du Temple des Biais*

Dans la paroisse de Saint-Père-en-Retz se trouve une maison de ferme, qu'accompagnait naguère une vieille chapelle, portant le nom des Biais ; c'était au moyen-âge le chef-lieu d'une commanderie de Templiers.

« Le Temple de Bias: Pendant des siècles on a appelé cette maison tantôt les Biers, tantôt les Biais: Bihaers ou Biers en 1207, 1408,1470 et 1679; Biays ou Biais en 1438, 1510,1686 et 1790. Actuellement l'usage d'écrire et prononcer les Biais semble prévaloir. »

Le Temple des Biais fut fondé « au bord d'un grand chemin fort ancien allant de Vue à Saint-Père-en-Retz », à une demi-lieue environ de ce dernier bourg. « Une certaine quantité de tuiles et de briques romaines », trouvée aux Biais, témoigne de l'antiquité du lieu.

Les Templiers s'établirent de très bonne heure dans le pays de Retz. Le fondateur et premier Grand Maître de l'Ordre, Hugues de Payen ou des Payens, recueillit vers l'an 1130 les libéralités des seigneurs de cette contrée: Garsire sire de Retz et seigneur de Machecoul, de concert avec Béatrice sa femme et Harscoët son fils, lui donna la rente de 45 sols sur ses moulins de Pornic et de 20 sols sur sa terre de Bouin ; de son côté Pierre sire de la Garnache lui concéda « deux marcs d'argent sur le port de Beauvoir »; enfin Brient de Commequiers et ses frères y joignirent le don du bois de la Croix-Taniam. Tous ces seigneurs complétèrent leur aumône en léguant après leurs décès leurs chevaux et leurs armes aux vaillants Chevaliers du Temple.

On croit que ces donations firent naître la commanderie du Temple de Coudrie, fondée à cette époque dans la paroisse de **Coudrie** en Vendée, mais sur la limite du Comté Nantais: « Aujourd'hui Coudrie n'est plus qu'un hameau de la commune de ([Challans](#),

*chef-lieu de canton en l'arrondissement des Sables, Vendée*). - Dans son Dictionnaire historique et géographique de Bretagne (nouvelle édition II) Ogée a écrit cette phrase grosse d'erreurs: (On voyait en 1430, dans la paroisse de Saint-Père-en-Retz, la maison des Hospitaliers de Coudrie). Il n'y a jamais eu d'Hospitaliers ni de maison appelée Coudrie en Saint-Père-en-Retz ; Il s'agit ici de la commanderie des Biais, que revendiquaient alors les Hospitaliers de Coudrie près Challans. »

Nous aurons occasion de parler souvent de cette commanderie à laquelle fut unie en 1438 celle du Temple des Biais.

Le nom de ce dernier établissement apparaît pour la première fois dans une charte de 1207 ; toutefois la maison des Biais était certainement plus ancienne. L'acte en question est un accord conclu entre les Templiers de Coudrie et Harscoët sire de Rays au sujet d'une chaussée à Pornic ; or, on y voit aussi que ce seigneur avait violenté les Chevaliers du Temple au sujet de la foire des Biais « nundinas domus des Bierz », se tenant audit lieu le dimanche avant l'Ascension, foire que les Templiers affirmaient leur avoir été concédée par la duchesse Constance de Bretagne. Le sire de Rays, revenu à de meilleurs sentiments, promit de ne plus s'opposer désormais à la paisible jouissance de cette foire par les Chevaliers, (*Cartulaire de Coudrie, Archives du Poitou, II, 173*).

Cet acte est important pour les Biais, car s'il témoigne d'une part de l'existence déjà ancienne de la maison des Biais, il semble indiquer d'autre part que les Templiers de Coudrie étaient maîtres de cet établissement, puisque la foire des Biais leur appartenait. Il n'existait donc pas alors de commanderie proprement dite des Biais et la maison de ce nom n'a dû être érigée que plus tard en titre de préceptorerie. Néanmoins la charte prouve que la fondation des Biais remontait au XIIe siècle: d'après la tradition - rappelée souvent d'ailleurs dans les aveux rendus par les commandeurs - c'était un acte de générosité des ducs de Bretagne eux-mêmes: aussi les Biais relevaient-ils directement de la vicomté ducale de Loyaux.

Bernard et Raoul de Machecoul firent au début du XIIIe siècle de nouvelles donations en faveur des Templiers; en 1211, le premier de ces seigneurs confirma frère Martin, alors précepteur de Coudrie, dans la possession de tous les biens qu'avait reçus son Ordre dans l'étendue de la seigneurie de Machecoul (*cartulaire de Coudrie, Archives du Poitou, II 173*).

Vers la même époque, Clément, chantre de Nantes, Jean Acelin, chanoine de la même

église, Aimeric, prieur de Pirmil et Rinilphe, doyen de Clisson, mirent fin à une contestation élevée entre les Templiers et Stéphanie, veuve d'Harscoët de Rays, au sujet du douaire de cette dame en la paroisse de Couëron ; de cet accord furent témoins Martin, précepteur de Coudrie, et ses frères du Temple Geoffroy et Guy, l'abbé de Pornic, le prieur de Melleray et plusieurs autres, (*Cartulaire des sires de Rays, II 20 et 21*).

Un peu plus tard, en 1225, Girard des Brières, précepteur du Temple en Aquitaine, du consentement de frère Etienne, précepteur de Coudrie, transigea avec Garsire sire de Rays. Ce dernier, après avoir contesté aux Templiers le droit de rebâtir une maison sur la chaussée des moulins de Pornic, consentit enfin à cette reconstruction, pourvu que les Chevaliers ne dépassassent pas l'emplacement et la hauteur de l'ancien édifice et n'y logeassent aucun individu, vendant ou achetant comme font les regrattiers, eux-mêmes ne pouvant y faire vendre que le produit de leurs terres, (*Cartulaire des sires de Rays, II 20 et 21*).

Raoul sire de Rays et Savagie, sa femme, donnèrent avant de mourir la terre du Plessix-Raffray (peut-être près de Domagné) aux Templiers. Néanmoins leur fille et héritière, Eustachie de Rays, d'accord avec son mari Girard Chabot, non seulement ne leur délivra point ce legs, mais encore enleva aux vassaux du Temple, habitant **Bourgneuf-en-Retz**, divers objets estimés valoir plus de quarante livres, somme considérable à cette époque. En 1252, Foulques de Saint-Michel, précepteur des Templiers d'Aquitaine, réclama justice et obtint de Girard Chabot et de sa femme, la promesse de s'en remettre à l'arbitrage de l'abbé de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers. Deux ans plus tard, Jean, évêque de Poitiers, promulgua la sentence portée par cet arbitre et qu'accepta Hugues Grisart, alors précepteur du Temple d'Aquitaine: Girard Chabot et Eustachie de Rays furent condamnés à rembourser quarante livres aux hommes du Temple à Bourgneuf-en-Retz et à payer six livres au précepteur d'Aquitaine, en présence du précepteur de Lande Blanche, pour la revenu du Plessix-Raffray pendant une année, plus à livrer à Hugues Grisart la terre du Plessix-Raffray ou, en échange, la somme de cent livres, (*Cartulaire des sires de Rays, II 221*).

Quand l'Ordre du Temple fut solennellement aboli en 1312, lest biens qu'avaient les Templiers dans le pays de Retz échurent, pour la plupart aux Hospitaliers qui devinrent propriétaires de Coudrie comme des Biais.

S'il n'est pas certain que les Templiers aient érigé en préceptorerie ou commanderie leur maison des Biais, il est positif au moins que les Hospitaliers lui accordèrent ce titre ;

mais ils ne purent lui donner en même temps assez d'importance pour qu'elle le portât longtemps convenablement. Il en résulta la nécessité, un siècle plus tard, de songer à l'annexion des Biais à une autre commanderie.

## **Précepteurs Magisters des Biais**

Il est difficile d'établir la suite chronologique des premiers commandeurs des Biais; d'abord, comme nous l'avons dit, s'il est certain que cette maison fut une fondation du XIIe siècle, il est moins prudent d'affirmer qu'elle eut dès ce temps reculé le titre de préceptorerie ou de commanderie; nous avons vu qu'au XIIIe siècle les Biais semblent bien être une dépendance de la commanderie de Coudrie.

Nous connaissons aux XIIe et XIIIe siècles les noms d'un certain nombre de Templiers précepteurs de Coudrie:

1166 frère Main,

1173 frère Rigaud,

1180 frère Mathieu de la Bénaste,

1200 frère Pierre de la Roerte,

1204 et 1211 frère Martin,

1222 et 1233 frère Etienne (Cartulaire de Coudrie).

Mais nous n'osons assurer que tous aient joui des Biais aussi bien que de Coudrie.

Toutefois dans ce même XIIIe siècle nous avons non seulement le nom, mais encore le sceau du Templier qui dut être possesseur des Biais. C'est en ce lieu même, en effet, qu'a été retrouvé de nos jours ce curieux cachet actuellement renfermé dans les vitrines du Musée archéologique de Nantes. Il consiste en « un sceau orbiculaire en bronze rouge, avec anneau soudé à la partie supérieure »; on y voit « dans le champ le soleil et la lune » et en légende S. FRIS ROBERT.

Après ce frère ROBERT, chevalier de l'Ordre du Temple et vraisemblablement précepteur de Coudrie et des Biais.

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

## **Saint-Père-en-Retz**

Vers 1140, la tenue du village des Biais autrefois Biaërs est la propriété des chevaliers de la milice du Temple, une commanderie y est fondée (elle possède et conserve alors un fragment important de la vraie croix, 3e de France); cette relique est détenue

actuellement par la Paroisse.

*Sources: Mairie de Saint-Père-en-Retz*

## **Maison du Temple Les Biais**

La fondation de la Maison du Temple les Biais semble remonter au temps de Hugues de Payens, premier Grand-Maître des Templiers. Les biens qui en dépendaient durent lui être donnés, au cours du voyage qu'il entreprit en Occident, en 1127, et après la confirmation qu'il obtint de son Institut en 1128, au concile de Troyes. Il parcourut alors une partie de la France pour y recueillir des aumônes, et retourna en Terre sainte, où il mourut en 1136.

Une charte de Conan III, duc de Bretagne, publiée en 1140, confirma aux Templiers la possession des biens qu'ils avaient acquis dans cette province. C'est ainsi que la terre des Biais, autrefois Biaërs ou Bietz, fut acquise par les Chevaliers de la milice du Temple de Jérusalem, Ordre religieux et militaire, qui la possédèrent pendant cent soixante-douze ans, de 1140 à 1312.

Après la suppression de l'Ordre, le duc de Bretagne concéda la Commanderie aux Chevaliers de saint Jean de Jérusalem, appelés ensuite Chevaliers de Rhodes, puis enfin Chevaliers de Malte, à partir de 1530, lorsque Charles-Quint les mit en possession de l'île dont ils prirent le nom.

A la date du 26 novembre 1440, il existe une sentence du Chapitre général de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, tenu à Rhodes, qui déclare la Commanderie des Biais dépendante de celle de Coudrie, au diocèse de Poitiers, et non de celle de saint Jean de Nantes qui la réclamait.

L'époque précise de la prise de possession de la Commanderie des Biais par les Chevaliers de saint Jean de Jérusalem nous est inconnue ; la plupart des titres concernant les Templiers de Bretagne et d'Aquitaine, leurs biens, et la remise de ces derniers aux Chevaliers de Malte ont disparu. Toutefois, il demeure établi que la Commanderie des Biais fut fondée en 1140, et qu'après avoir appartenu aux Templiers, elle passa avec tous ses biens en la possession des Chevaliers de Malte.

Le domaine réservé de la Commanderie n'avait pas une grande étendue, quatre-vingt-dix hectares à peine. Mais son fief atteignait un grand nombre de paroisses de l'ancien duché de Rays, Saint-Père-en-Retz, Sainte-Oportune-en-Retz, Chauvé, Frossay,

Arthon, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Les Moustiers, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Viellevigne ; le tout était tenu en franche aumône par ancienne fondation des Ducs de Bretagne.

Des terres et des rentes en Bouin, Bourgneuf, Corcoué, Fresnay, la Limouzinière, Machecoul, Pornic, Port-Saint-Père, relevaient du Temple de Coudrie, très probablement comme dépendances de la Commanderie des Biais.

Les Templiers avaient aussi une maison à Saint-Père-en-Retz. Un titre de 1468 mentionne un chemin qui conduit du Temple à Veuz.

D'autres titres parlent d'un grand chemin de l'Eglise au Temple, d'un chemin du Temple au Presbytère (1506), d'un autre de la maison du Temple au Pont-Moiron (1624), et enfin d'un quatrième de la maison du Temple au Bois-Roul (1626).

Leur résidence aux Biais était simple, plutôt pauvre que luxueuse, telle qu'elle convenait à des hommes à la fois religieux et soldats. Une maison qui existe encore aujourd'hui, couverte en tuiles, sans style, sans ornement, que rien ne distingue des habitations ordinaires, sauf l'aménagement intérieur qui révèle sa première destination ; un jardin de modeste dimension, bordé de haies vives, une cour assez vaste, au fond de laquelle, à gauche, s'élevait une chapelle.

Les anciens de Saint-Père-en-Retz l'ont connue et visitée.

C'est dans ce sanctuaire que la Relique était exposée à la vénération des chrétiens.

Pendant plusieurs siècles, et jusqu'à la Révolution française, elle attirait des foules considérables. Dès l'an 1406, et bien longtemps avant, la Commanderie des Biais était devenue le rendez-vous de pieux pèlerins qui arrivaient de toutes parts, même des Marches de l'Anjou et du Poitou.

Ainsi donc, la Commanderie des Biais fut fondée en 1140 ; elle possédait une Relique de la Vraie Croix ; cette Relique était l'objet d'un culte public et solennel.

Il est vrai que nous n'avons pas l'authentique qui établit sa première origine.

Mais ce triple fait ne constitue-t-il pas une preuve suffisante d'authenticité ?

Comment admettre, en effet, que les Templiers, et après eux les Chevaliers de Malte, eût gardé, vénéré, et exposé à l'adoration des fidèles une relique sur laquelle ils auraient eu le moindre doute ?

D'abord, c'eut été de leur part une idolâtrie aussi ridicule que monstrueuse ; ensuite, les



Dans un faubourg de la pittoresque ville de Clisson, sur une colline faisant face aux majestueuses ruines féodales du château d'Olivier l'illustre connétable, se dresse, garnie de lierre et ombragée de chênes, l'abside romane d'une vieille église abandonnée; c'était avant la Révolution tout à la fois la chapelle de la commanderie du Temple de Clisson et l'église de la paroisse Sainte-Magdeleine de Clisson.



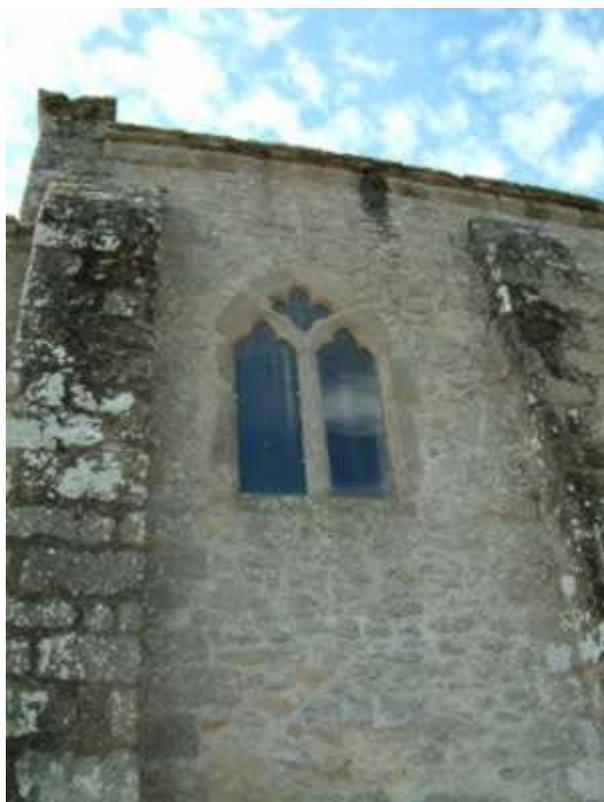
*Chapelle du Temple de Clisson*

On ignore en quelle année et par qui fut fondé le Temple de Clisson, mais il est certain que cette fondation fut une oeuvre du XIIe siècle, puisqu'au commencement du siècle suivant nous voyons ce temple assez solidement établi pour avoir en 1213 son précepteur ou commandeur particulier. D'ailleurs l'architecture de l'église de la Magdeleine dénote une construction du XIIe siècle. Quant à connaître le nom du fondateur c'est plus difficile: « Au premier abord on est tenté de croire que le Temple de Clisson, bâti en face du château des sires de Clisson, devait son origine à ces puissants barons, mais on arrive vite à en douter lorsqu'on considère les commandeurs du Temple de Clisson rendant de tout temps leurs aveux aux ducs de Bretagne, puis aux rois de France, en leur cour de Nantes, et non point aux sires de Clisson. De plus nous allons voir qu'au commencement du XIIIe siècle les rapports étaient très tendus et même hostiles du côté des barons entre les sires de Clisson et les commandeurs du Temple. »

Dès cette époque les Templiers étaient assez puissants pour posséder un « bourg » à

Clisson, c'est-à-dire toute une portion de la petite ville à peine naissante, et pour y avoir une église un cimetière et une commanderie. Il est vraisemblable que ce rapide accroissement d'une maison récemment fondée portait ombrage au seigneur de Clisson, car Guillaume sire de Clisson envahit le domaine du Temple et le ravagea en enlevant aux Chevaliers quantité de richesses; bien plus, il poursuivit, les armes à la main, un homme vassal des Templiers et, bravant le droit d'asile unanimement reconnu à cette époque, il ne craignit pas le tuer dans le cimetière même de la Magdeleine.

De tels excès criaient vengeance: les Templiers réclamèrent justice près d'Etienne de la Bruère, évêque de Nantes. Ce prélat prit en mains leur cause et parvint à faire consentir le baron de Clisson à la composition suivante entre lui et les frères de la Milice du Temple: « Fratres Militie Templi »



*Chapelle du Temple de Clisson - image Jack Bocar*

Voici ce dont il fut convenu: « Guillaume sire de Clisson restitue au Précepteur de la maison du Temple de Clisson « Preceptori Dornus Tempi Clicii » tout ce qu'il lui a injustement enlevé, et, pour le dédommager du tort causé, il lui abandonne les impôts appelés « devoirs de coutumes » qu'il levait jusqu'à ce jour en toutes les terres d'aumônes appartenant aux Templiers dans l'étendue de sa seigneurie. Il cède aussi au même précepteur les autres droits féodaux nommés « services » que lui devaient les

vassaux du Temple, lesquels désormais acquitteront les mêmes services au profit du précepteur. Toutefois le sire de Clisson se réserve un droit de minage dans le bourg du Temple, mais il exempte de cet impôt tous les vassaux de la préceptorerie.

Comme compensation du meurtre commis dans le cimetière du Temple, Guillaume de Clisson donne au précepteur « un homme libre et quitte, appelé Thébaud Le Volant, à posséder à perpétuité. »

Le même seigneur concède aux Templiers permission d'édifier maisons, fours et moulins dans toutes les terres qu'ils possèdent en sa baronnie, mais il leur défend d'y tenir foires ou marchés.

Enfin, comme témoignage de la sincérité de ses sentiments, Guillaume de Clisson s'oblige envers les Chevaliers du Temple à leur verser la somme de sept mille sols, s'il ne tient pas ses engagements; il donne pour cautions Guillaume de Clisson le Vieux, Eudon sire de Pontchâteau, Gandin Guerriff, Maurice de Liré et Regnaud Sauvage.



*Chapelle du Temple de Clisson - image Jack Bocar*

La famille Sauvage avait à cette époque de l'importance dans le pays de Clisson. En 1235 Guillaume Sauvage et Catherine sa femme, du consentement de leurs enfants Regnaud et Sebile, donnèrent à Dieu et aux Frères de la milice du Temple de Clisson « Deo et Fratribus Milicie Templi de Clisio », tout ce qu'ils pouvaient avoir de droits sur les habitants des villages de la Roelère, la Pinelère, la Tarcosère, la Naulère et l'Echacerie; ils y ajoutèrent l'hommage et les 5 sols de rente annuelle que leur devait

certain chevalier nommé Guillaume Gautier. L'acte de cette donation fut scellé du sceau de Maurice doyen de Clisson.

### **Précepteur Magister du Temple - Etienne Henry**

Ce chevalier est le seul templier de Clisson dont le nom soit venu à notre connaissance. Vers l'an 1300 frère Etienne Henry « Frater Stephanus Enrici », précepteur ou commandeur du Temple de la Magdeleine à Clisson, reçut dans l'église du lieu chevalier de l'ordre du Temple Nicolas Rousseau « Nicolaum Rosseli », en présence de frère Guillaume de Boisperrie « Guillelmo de Boscoperrici » qui résidait avec lui dans cette commanderie.

*Guillot de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

### **La Chapelle du Temple de la Magdeleine de Clisson**

Dédiée de tout temps à sainte Magdeleine, l'église paroissiale du Temple de Clisson était un édifice roman du XIIe siècle, qui demeure encore presque entier quoique menaçant ruine. Comme le manoir de la commanderie, cette église eut beaucoup à souffrir des guerres des XVe et XVIe siècles; elle finit, avons-nous dit, par être incendiée en 1793. La paroisse de la Magdeleine ayant été supprimée par la Révolution, son vieux sanctuaire ne fut point restauré au rétablissement du culte; il demeura dans l'abandon entre des mains séculières; aujourd'hui ce n'est plus qu'un pittoresque et curieux monument délabré.



*Sainte-Magdeleine de Clisson au XIXe siècle - Image BNF*

L'église Sainte-Magdeleine « la Magdeleine comme on a toujours dit vulgairement à Caisson » se compose d'une nef de trois travées, terminée par une abside en cul-de-four; la voûte est en pierre, en forme de berceau et ogivale, mais les ouvertures de l'édifice sont de simples meurtrières cintrées. La façade occidentale présente quatre contreforts plats avec des meurtrières, le tout surmonté d'un campanile à deux arcades en plein cintre. La porte romane primitive de cette façade a disparu pour faire place à une grande arcade ogivale faisant communiquer la nef romane avec une sorte de vaste portique jadis couvert, formant comme une seconde nef, mais ayant aujourd'hui perdu sa charpente et sa couverture détruites par le feu en 1793.



*Chapelle du Temple de Clisson - image Jack Bocar*

Ce portique construit, semble-t-il, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais sans caractère architectural, servait avant la Révolution à recevoir certaines inhumations.

Outre le maître-autel dédié à Sainte-Magdeleine, on trouvait en 1789 dans l'église du Temple de Clisson les quatre autels de Saint-Jean, Sainte-Catherine, Saint-Michel et Sainte-Marguerite; mais précédemment il est fait mention en 1592 des chapellenies des Saints-Donatien et Rogatien, et de Saint-Gatien desservies en cette même église à des autels portant ces noms.



*Chapelle du Temple de Clisson - image Jack Bocar*

Saint Jean-Baptiste étant le patron des Hospitaliers et sainte Catherine l'une des patronnes chères aux Templiers, en comprend pourquoi des autels leur furent dressés dans cette église. Comme celui de Sainte-Catherine, l'autel de Saint-Michel était en 1562 desservi par un chapelain. Quant à l'autel de Sainte-Marguerite, c'était l'objet d'une grande vénération au siècle dernier. Cet autel occupait même une petite chapelle particulière accolée au sud du choeur et renfermant encore de nos jours un fort joli retable en tuffeau, de style Renaissance; ce petit sanctuaire était la but de nombreux pèlerinages.

Disons aussi qu'il existait en l'église du Temple de Clisson, une pieuse confrérie de Sainte-Magdeleine, dont Henri Le Barbu, évêque de Nantes, avait approuvé les statuts le 5 octobre 1412.





*Chapelle du Temple de Clisson - Sources: Jack Bocar*

Dans la nef de cette vieille église en aperçoit aujourd'hui, de chaque côté, une « labe » ou tombe-arcade encastrée dans la muraille; au choeur en voyait naguère deux grandes pierres tombales, l'une portant une croix pattée ou de Malte, l'autre présentant une épée; la première subsiste encore, mais nous n'avons pas retrouvé la seconde.

*Guillot de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie*

*Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

## **La Madeleine de Clisson**

Ce clocheton qui découvre son front, sur notre gauche, au tournant du chemin, est la chapelle vénérée des Templiers, *fratres militii Templi*. Dès 1213, cet ordre d'illustres chevaliers avait ici ses fondations, comme le démontre une pièce extraite de sources authentiques, par M. Perrault-Gruget. Elle est en latin, dans la langue des titres du moyen-âge, et jette un jour nouveau sur ces curieuses ruines.

Ce document a pour titre : « Accord fait devant Etienne, évêque de Nantes, entre Guillaume le Vieux, seigneur de Clisson, et les frères de la milice du Temple. » Ce document porte la date de 1213.

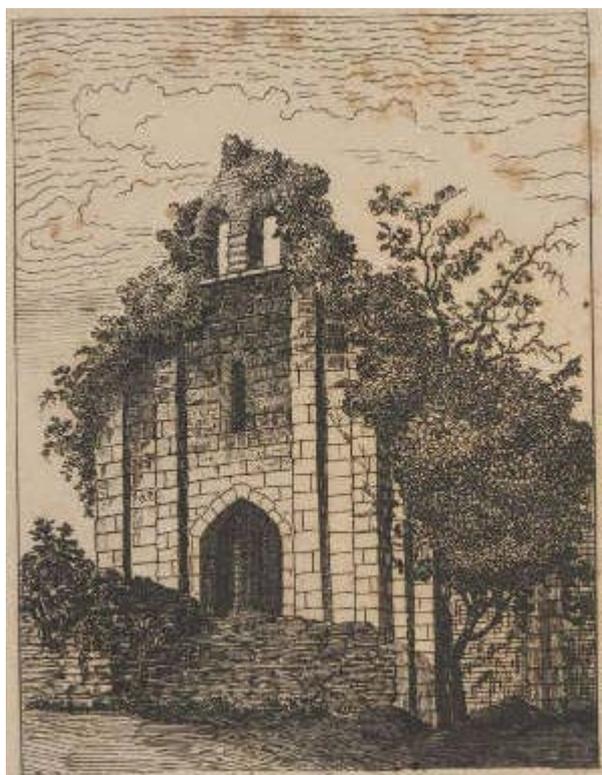
En 1217, une autre charte porte que : « Guillaume céda aux Hospitaliers un terrain contigu à son château, en échange d'un autre terrain qu'il leur avait pris. »

De ce titre, il ressort clairement, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'il y avait à Clisson un château avant celui qu'y a fait bâtir Olivier Ier en 1225. De plus, il démontre que ce bâtisseur, *cimentarius*, a été aux croisades ; car il est encore mentionné dans cet important document qu'Olivier, le fils de Guillaume, ne partit pas seul pour la Terre-Sainte : « Il emmena avec lui Robert-Bastard Ier et plusieurs autres seigneurs qui étaient ses suzerains. » C'était évidemment à la cinquième croisade, sous Philippe-Auguste : Olivier dut se trouver au siège de Damiette avec les comtes de Nevers, de Bar et de la Marche.

Voilà donc un point de controverse historique parfaitement vidé. Ainsi, pendant que Guillaume-le-Vieux traitait avec les Templiers de Clisson, Olivier, son fils guerroyait en Terre-Sainte et prenait les idées d'architecture qu'il est venu implanter sur les rives de la Sèvre. La reproduction du château de Césarée, en Palestine, n'a donc rien d'impossible.

La date de ce départ porte le millésime 1218.

Un grand nombre de bienfaiteurs enrichirent ces chevaliers du Temple et leur donnèrent d'immenses privilèges.



*La Madeleine de Clisson - Sources: d'après une photographie de **M. Blanchard***

Sans doute qu'après la suppression de cet ordre fameux par Clément V, en 1312, les Chevaliers de Malte vinrent ici prendre la place des frères du Temple. Les vieillards se rappellent encore avoir assisté à la messe de la commanderie, dans cette chapelle dont vous voyez encore d'ici le toit soigneusement conservé parce qu'il est classé parmi les monuments historiques.

Aux cintres de ses fenêtres, à son abside en cul-de-four, à l'ogive naissante de sa nef

voûtée, on croit reconnaître le XIIe siècle dans sa première moitié. Rien n'est curieux comme cette chapelle. Elle est précédée d'un *atrium* qui fait corps avec elle, et qui en est pourtant essentiellement distinct ; car le clocher n'est pas au-dessus de la porte d'entrée de l'*atrium*, mais bien au-dessus de la première travée de la chapelle.

Le bénitier de pierre où les chevaliers prenaient l'eau sainte pour se signer le front avant d'aller s'agenouiller devant l'autel, est placé à droite en entrant dans l'*atrium* ; donc dès ce seuil, on était en terre sacrée. Ce lieu était sans doute couvert d'une simple charpente, car aujourd'hui il n'en reste plus rien ; la voûte ne commence qu'à la chapelle proprement dite.

A quoi servait cet atrium ? (1) Était-ce là qu'on enterrait les religieux de la commanderie ? Il serait possible, car on y voit encore une pierre tombale qui pour toute inscription porte sculptée dans le grès une épée de chevalier, l'insigne de l'ordre. Ou bien était-ce le lieu réservé aux servants d'armes, aux frères d'obédience, qui serraient leurs rangs pour laisser passer les chevaliers, lesquels avaient seuls le droit de pénétrer sous les voûtes de la chapelle.

*1. Lire, en réponse à cette question, la très-intéressante Etude de M. Lamprière, sur la Sèvre Nantaise ; Echos du Bocage Vendéen, Ve année, n° II, pages 40 et 41.*

Les bâtiments d'habitation occupés par les membres de l'Ordre ont disparu ; ils étaient à droite où se voient des maisons d'artisans. Le mur d'enceinte de leur préau, l'enclos de leur verger y est encore attenant.

Que ne puis-je vous faire voir, incrustées dans la muraille, les armes des Chevaliers de Malte : une croix sur un champ de gueules, surmontée d'une couronne ducale, avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson et au bas duquel pendait une petite croix avec cette inscription : *Pro fide*.

Après la commanderie, vous voyez dans le fond d'un pli de terrain, tout-à-fait dans l'angle que fait ici la voie ferrée, une énorme masse grise que les lierres semblent avoir respectée ; c'est l'antique fief du Grand-Pin-Sauvage. Ces ruines ont leur intérêt, elles ont leur curiosité. Cette demeure féodale existait dès 1135 ; car, dans la charte que nous tenons de M. Perrault-Gruget et que nous avons citée plus haut, il est encore dit : « Que Guillaume Sauvage fit des dons considérables aux Templiers ; que Catherine, sa femme, que Reginald et Sebile, ses fils, y joignirent leurs bienfaits particuliers. »

*Sources: Auguste Amaury. Echos du bocage vendéen : fragments d'histoire, de science, d'art et de littérature, page 180.*

**Faugaret (44)**

Terre du Temple de Faugaret et L'Hôpital de Faugaret

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Saint-Nazaire, Canton: Herbignac, Commune: Assérac - 44*



*Localisation: Terres du Temple de Faugaret*

### **Cet Hôpital de Faugaret a été fondé sur les terres de l'Ordre du Temple**

Il existait vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, dans la paroisse d'Assérac, une seigneurie séculière et une commanderie, portant l'une et l'autre le même nom Faugaret. Tout porte à croire que la châellenie de Faugaret « n'apparaissant dans l'histoire qu'en 1394 comme « juveignerie » de la Roche-Bernard, donnée cette année-là en dot à la soeur du puissant baron de la Roche « avait été créée au commencement du siècle aux dépens des Templiers, condamnés alors à disparaître. On trouve la preuve de cette usurpation dans ce fait que la châellenie de Faugaret renfermait nombre de terres et de fiefs ayant certainement appartenu dans l'origine à l'Ordre du Temple.

Les Templiers eurent de bonne heure, en effet, un établissement en Assérac; on croit même que la localité, désignée comme leur appartenant en 1182 sous le nom de « La Fougerat » était Faugaret.

Ils possédaient aussi des moulins voisins de Mesquer (commune et canton de Guérande), appelés, dans la même chartre de 1182 « Molendina de Marac », et ailleurs « Moulins outre Masrel et Masquer. »

Au mois de juillet 1219, le chancelier de Bretagne Raoul, évêque de Cornouaille, mit

d'accord les Templiers de Nantes et un certain Béraud de Guérande, qui étaient en procès au sujet de terres prises par les premiers dans un marais, pour réparer la chausse desdits moulins. Le prélat décida que les Chevaliers du Temple continueraient de prendre cette terre selon leurs besoins, mais paieraient à Béraud et à ses héritiers après lui une rente de 5 sols; de plus, ils moudraient gratuitement dans leurs moulins chaque année quatre charges de chevaux de blé appartenant audit Béraud ou à ses successeurs.

Vers le même temps, les Templiers eurent un grave différend avec Pierre, sire d'Assérac: Celui-ci exigeait des redevances sur l'avoine et les oiseaux de basse-cour des vassaux du Temple à **Pont d'Armes**, Armes, Brésibérin et Marlay, villages de la paroisse d'**Assérac**. Il refusait aussi de reconnaître le droit qu'avaient les Chevaliers du Temple, de lever la moitié des droits de la foire de Saint-Lyphard. Le seigneur se laissa aller à la violence; il saisit plusieurs tenanciers du Temple, les jeta dans ses prisons et leur enleva deux boeufs et certaine quantité de froment sous prétexte de se dédommager des frais de leur nourriture dans ses cachots. Sur la plainte des Templiers, Pierre d'Assérac, mis en demeure de réparer ses torts, s'y refusa et fut excommunié. Enfin, en mars 1222, revenu à de meilleurs sentiments, ce farouche seigneur renonça à ses prétentions, restitua ce qu'il avait pris, rendit la liberté aux pauvres vassaux du Temple ses prisonniers, et vit lever l'excommunication qu'il avait encourue.

Quelques années plus tard, Guillaume de Drault fit pire encore: il porta une main criminelle sur un chevalier du Temple, frère Foulques, et causa de graves dommages à ses tenanciers habitant le doyenné de la Roche-Bernard. Pierre de Langan, alors précepteur du Temple en Bretagne, cita le coupable devant l'officialité de Nantes; Guillaume de Drault reconnut sa faute et promit, pour lui et ses héritiers, de payer aux Templiers à perpétuité une rente de 5 sols pris sur sa dîme d'Herbignac, moyennant quoi il obtint son pardon au mois de juillet 1245.

Quand en 1312 fut aboli l'Ordre du Temple, une partie seulement des biens constituant l'établissement de Faugaret vint aux mains des Hospitaliers; le reste fut accaparé par les barons de la Roche-Bernard qui créèrent ainsi leur châtellenie de Faugaret, comprenant non seulement un manoir et un fief de ce nom, mais encore des bois et un fief de Marlay en Asérac; or nous venons de voir qu'en 1220 Marlay appartenait aux Templiers de Faugaret.

**Maupertuis (44)****Maison du Temple de Maupertuis**

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Nantes, Canton: Blain, Commune: Le Temple-de-Bretagne - 44*



*Localisation: Maison du Temple de Maupertuis*

Les Templiers s'établirent de bonne heure à Maupertuis et acquirent en ce lieu assez d'autorité pour y obtenir de l'évêque de Nantes l'érection d'une paroisse. Celle-ci prit le nom de Temple-de-Maupertuis et les commandeurs en présentèrent le recteur jusqu'à la Révolution.

La charte de 1182 mentionne, en effet, Maupertuis parmi les possessions de l'Ordre du Temple « molendina de Maupertus. » Mais une autre charte de 1219 est encore plus explicite. Le 28 août de cette année-là, un croisé du pays nantais, voisin du Temple de Maupertuis, Philippe de Vigneux, se trouvant en Palestine au camp de l'armée assiégeant Damiette, fit don à Dieu, à la bienheureuse Marie et aux Frères de la Milice du Temple de Salomon, pour le salut de son âme, de tous les droits de pacage et coutumes lui appartenant au village desdits Frères de Maupertuis « omnia pacagia et consuetudines in villa predictorum Fratrum de Malpertos. » Il fit cette donation en présence d'autres croisés nantais tels que Chantarel de Rougé et Rosselin de Sion.

Lorsque les Hospitaliers eurent hérité des Templiers, ils unirent le Temple de Maupertuis à leur commanderie Sainte-Catherine de Nantes ; cette union était un fait accompli en 1383.

Le commandeur de Nantes avait une haute justice exercée à l'origine au bourg même

du Temple de Maupertuis, et il y jouissait des droits de moulin et de coutumes. Il lui appartenait aussi de « pourvoir de prestre, la cure et paroisse Saint-Léonard du Temple de Maupertuis, ladite église et son presbytère se trouvant en son fief et fondé par luy. »

Le rôle rentier de la juridiction du Temple de Maupertuis ne montait toutefois en cette paroisse, l'an 1580, qu'à 20 livres par denier, plus 5 chapons et 2 poules, le tout payable à la Toussaint et à Pâques. Mais le fief du Commandeur s'étendait dans les paroisses voisines, notamment en Cambon, Prinquiau, où se trouvait le village de la Templerie, Guenrouët, Quilly, et en la tenue de l'Hôpital au bourg de Malleville.

Appartenaient encore au commandeur le droit de lever la dîme dans toute l'étendue de la paroisse du Temple de Maupertuis, et « un droit de neume sur les biens meubles des gens partables demeurant et mourant en ses fiefs. »

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem n'avaient pas de manoir au Temple de Maupertuis, mais ils y possédaient un domaine composé de ce qui suit:

« Au bourg dudit Temple un bois de haulte fustaye contenant 8 journaux et une prairie de quatre journaux. »

Ailleurs 9 journaux de terre en bois et prés; plus 400 journaux de landes et communs « où les hommes du commandeur font pasturer leur bestail par sa permission et aux debvoirs accoustumés. »

Enfin le commandeur et ses vassaux du Temple de Maupertuis avaient: « droit d'usage de bois de chauffage et pasturage ès bois et landes du Thiémay. »

Le recteur du Temple de Maupertuis était tellement bien sous la dépendance du commandeur de Nantes, que vers 1702, Antoine Astruc ayant été nommé recteur par ce dernier, reçut de lui la défense formelle de demander à l'évêque de Nantes un visa de sa nomination, le commandeur prétendant conférer la cure « pleno jure. » Parfois, les Chevaliers nommaient recteur quelque prêtre de leur Ordre; tel fut « Frère Honoré Magouët, religieux profès de l'Ordre de Malte », qui vint prendre possession le 14 novembre 1777 de la cure du Temple de Maupertuis.

L'église paroissiale du Temple de Maupertuis « que l'évêque de Nantes n'avait point le droit de visiter sans l'autorisation du commandeur » était dédiée à saint Léonard ; outre l'autel majeur on y voyait en 1718 deux autres autels consacrés à la sainte Vierge et à saint Jean-Baptiste. Le commandeur était tenu de faire célébrer en cette église une grande messe tous les dimanches et fêtes, plus deux messes basses par semaine ; il

devait, en outre, pendant le carême faire chaque semaine dire une troisième messe basse et donner trois absoutes pour les défunts.

Quant au presbytère relevant de la commanderie, il jouissait en 1547 d'un pourpris contenant une dizaine de journaux de terre, en jardins, prés et bois taillis.

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

Top

## Nantes (44)

### Maison du Temple de Nantes

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement et Cantons: Nantes - 44*



*Localisation: Maison du Temple de Nantes*

Le Temple de Nantes fut sinon le premier, du moins l'un des premiers établissements de ce genre fondés en Bretagne.

Ce fut vers l'an 1130, peu de temps après l'institution canonique de son Ordre, que le premier Grand Maître des Templiers, frère Hugues de Payan Payen ou des Payens, vint à Nantes trouver le duc Conan III, dit le Gros, qui gouvernait alors la Bretagne.

« Payan Payen ou des Payens: On vient - écrit en 1899 M. Esquieu (Les Templiers de Cahors) - de retrouver l'acte de naissance de ce fondateur de l'Ordre du Temple; il s'appelait en réalité Hugues de Payan et naquit le 9 février 1070 au château de Mahun près Annonay (Ardèche). »

Il exposa à ce prince les raisons qui l'avaient amené à fonder un Ordre religieux-

militaire; il lui fit part de son projet de défendre en Terre-Sainte, contre les infidèles, les pieux pèlerins d'Europe parmi lesquels se trouvaient de nombreux croisés Bretons; enfin il lui fit connaître l'approbation du Souverain Pontife et les besoins d'un Ordre naissant.

Conan III, touché par le discours d'Hugues de Payan, fit aux Templiers un premier don: avec l'assentiment de sa mère la vénérable duchesse Ermengarde, de sa femme Mathilde et de sa fille Berthe, il concéda à l'Ordre du Temple une vaste île voisine de Nantes, formée par les eaux de la Loire et appelée « la Hanne. » La charte qui renferme cette donation n'est pas datée, mais elle est antérieure à une autre charte de 1141 « D. Maurice, preuve de l'Histoire de Bret, I, 538 » dans laquelle Conan rappelle ce don de la Hanne, ajoutant qu'ensuite « postea », éclairé par le Saint-Esprit, il a voulu compléter son aumône.

Il la compléta dignement à Nantes devant ses hauts barons les sires de Fougères, de Châteaubriant, de la Garnache et de Guérande, en faveur du Grand Maître du Temple Guillaume Faucon; celui-ci se trouvait alors à Nantes avec deux chevaliers de son ordre nommés Alfred et Henri. Le duc leur concède d'abord cent sols de rente sur les revenus des halles de la boucherie à Nantes, et y ajoute le don d'un emplacement dans le pré « d'Anian » pour construire en cette ville une maison de demeure; puis il affranchit d'impôt tout ce que les Templiers possèdent déjà ou pourront à l'avenir posséder en Bretagne. Il défend à ses justiciers de les inquiéter d'aucune manière; au nom de ses barons, comme au sien propre, il assure que leurs propriétés seront partout respectées; il lance enfin les plus redoutables imprécations contre qui oserait s'opposer à ses généreuses intentions.

Cet acte important est daté de 1141 et constitue la fondation du Temple de Nantes. « La prairie de la Hanne », appelée communément à cause de sa vaste étendue la Grande Hanne, forma le domaine proche du nouvel établissement; dans le « pré d'Anian » furent bâties, au confluent de l'Erdre et de la Loire, une maison d'habitation et une chapelle dédiée à Sainte-Catherine; les rentes et les fiefs concédés par le prince permirent aux Templiers de subvenir aux besoins de leur Ordre en Terre Sainte.

L'exemple de pieuse générosité de Conan III envers la Milice du Temple fut imité par d'autres princes bretons: Alain-le-Noir comte de Penthièvre et Noël comte de Nantes, puis les ducs Conan IV et Geoffroy II; mais on ignore en quoi consistèrent leurs libéralités.

La charte apocryphe de 1182 attribuée au duc de Bretagne Conan IV et énumérant les biens possédés dans, son duché par l'Ordre du Temple, renferme les noms de plusieurs localités qu'il nous faut signaler ici.

Nous y trouvons mentionnés:

Nantes.

Ancenis.

La Hanne en Doulon.

Maupertuis.

Faugaret et Saint-Hilaire de Chaléons comme étant des lieux du pays nantais où les Templiers avaient des intérêts.

Un siècle après la fondation de leur Ordre, les Templiers reçurent des chartes, authentiques cette fois, par lesquelles les princes bretons leur assurèrent la propriété des biens dont ils avaient été gratifiés dans notre contrée.

C'est ainsi qu'en 1201 la duchesse Constance de Bretagne confirma aux Templiers de Nantes la donation de son aïeul Conan III, et qu'en 1217, le duc Pierre Mauclerc et Alix de Bretagne sa femme approuveront solennellement tous les dons princiers faits au Temple en Bretagne avant eux. (Archives de la Vienne, 3, H, 764).

A Nantes même les aumônes faites aux Templiers par de simples seigneurs ou par d'humbles particuliers se multiplièrent durant le XIIIe siècle.

En 1202, Geoffroy, baron de Châteaubriant, leur donne 5 sols angevins de rente payables à Pâques-Fleuries sur les revenus de ses moulins de Châteaubriant (Archives de la Vienne, 3, H, 764).

En 1212, un chevalier appelé Olivier Rajolle et Levine, sa femme, leur concèdent ce qu'ils ont dans l'île Boitie en Bouguenais et à l'écluse de Chantenay, plus des vignes, des prés et les moulins de la Roche, (Archives de la Vienne, 3, H, 764).

En 1214, Regnault Bosel, Raoul Brun, Pierre Ledo et Geoffroy Bravart leur abandonnant tout ce qu'ils possèdent eux-mêmes en l'île Boitie. (Anciens Evêcher de Bret, VI, 155)

En 1233, Daniel Le Bariller, sa femme, et Geoffroy, leur fils, leur font don de vingt sols de rente sur une aire située sur le pont neuf d'Erdre, en Saint-Nicolas de Nantes.

(Archives de la Vienne, 3, H, 541).

La même année 1233, Guillaume de Saffré, chevalier, leur abandonne la possession des fiefs Brésic, au village de Marinac, en Saffré. (Archives de la Vienne, 3, H, 764).

En 1248, un autre chevalier, nommé Alain de la Roche, leur cède un four banal à Couëron. (D Morice, preuve de l'histoire de Bret, I, 929)

En 1254, Guillaume Jagu, sa femme et son fils Geoffroy leur donnent tout ce qu'ils possédant en l'île Boitie. (Archives de la Vienne, 3, H, 541).

Outre ces donations, bien d'autres aumônes furent faites aux Templiers de Nantes dans leurs annexes de Faugaret, Maupertuis et Grée, nous les signalerons en parlant de ces établissements secondaires.

C'est qu'en effet à cette époque grande était chez nous la situation des Templiers; on leur demandait de sceller les actes les plus importants, et leur témoignage était invoqué dans les circonstances solennelles: ainsi, en 1220, le commandeur « ou plutôt comme on disait alors » le précepteur du Temple de Nantes fut appelé dans l'enquête dirigée par le sénéchal du Poitou pour fixer les droits du duc de Bretagne sur le sel, et en 1262, la grand prieur d'Aquitaine fut l'exécuteur testamentaire du baron de Châteaubriant.

On vit bien à Nantes ce qu'était la puissance des Templiers, quand le duc Pierre Mauclerc agrandit l'enceinte murale de cette ville. Le prince fit alors ses fortifications franchir l'Erdre, là même où cette rivière se jette dans la Loire, et englober le Bourg-Main ou quartier de Saint-Nicolas. Il enferma donc nécessairement dans ses nouveaux murs l'établissement du temple, posé, avons-nous dit, au confluent de la Loire et de l'Erdre; mais, loin de nuire aux chevaliers, il leur donna la partie des remparts qu'il faisait construire autour de leur enclos, leur permettant même d'y élever les bâtiments qui leur sembleraient nécessaires, sans néanmoins les obliger à entretenir ses propres fortifications.

Dès lors, le Temple de Nantes se trouva avoir, pour limites: à l'Est, le cours de l'Erdre jusqu'au rateau par lequel cette rivière se jetait dans la Loire;

Au Sud, la muraille de ville baignée par la Loire et défendue par les tours Sainte-Catherine et de Barbacane;

A l'Ouest, la continuation du rempart relié au mur précédent par une tour d'angle, dite

plus tard tour du Connétable et comprenant ensuite: la tour Guichard et celle d'Alix de Bretagne;

Enfin, au Nord, la rue du Bourg-Main allant de la porte Saint-Nicolas au pont de la Casserie.

Cette enceinte de l'habitation des Templiers communiquait avec la Vieille Ville par les ponts de Sainte-Catherine et du Rateau.

Les Templiers ne dédaignèrent point de s'occuper de commerce à Nantes: ils construisirent près de leurs ponts ou sur leurs ponts mêmes, des boutiques et magasins qu'ils louèrent ou firent valoir par leurs hommes, et ils disputèrent à l'évêque de Nantes ses droits sur la vente des vins.

En 1226 eut lieu une transaction entre Etienne, évêque de Nantes, et les Frères de la Milice du Temple habitant cette ville: « il fut convenu entre eux que le commandeur de Sainte-Catherine pourrait vendre en détail, chez lui, dix barriques de vin, mesure d'Angers, pendant le ban de l'évêque et du Chapitre, époque à laquelle ces derniers avaient seuls droit de vendre du vin à Nantes; si le commandeur en vendait davantage, sa cave serait saisie par les officiers des regaires et il paierait 10 sols d'amende. »

Devenus riches, les Templiers de Nantes afféagèrent une partie de leurs terres: « c'est ainsi qu'en 1296 leur commandeur céda, moyennant une rente annuelle, à Rialan Le Breton et à Alise, sa femme, une vigne qu'il possédait sur le territoire d'Aigne (aujourd'hui Saint-Sébastien). »

Mais les richesses de l'Ordre du Temple firent son malheur en excitant la convoitise de Philippe le Bel. Ce roi ayant pris la résolution de faire disparaître les Templiers, accusés de crimes nombreux, et de s'emparer de leur fortune, envoya ordre à tous ses baillis de s'assurer des chevaliers de leur ressort. « Les mesures furent si bien prises, que le 13 octobre de l'an 1307 tous les Templiers qui étaient dans le royaume furent arrêtés. » Le roi fit aussi saisir tous leurs biens et nomma des commissaires pour les administrer. Pierre de Bailleux et Jean Robert, chevaliers, furent envoyés en Bretagne pour y recueillir tous les biens meubles et immeubles des Templiers. A peine ces deux commissaires furent-ils arrivés à Nantes, qu'ils se mirent en devoir de faire l'inventaire des effets qui étaient dans le Temple, en présence d'un notaire et de plusieurs témoins. Mais les bourgeois les chassèrent, en leur déclarant que le roi n'avait aucun droit sur ces effets, et que tous les biens des Templiers en Bretagne appartenaient au duc.

« Nous avons dit qu'en 1312 le Concile de Vienne supprima solennellement l'Ordre du Temple et adjugea ses biens aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. »

Dans l'enquête du procès qui précéda cette sentence du Concile il fut fait mention de la commanderie de Nantes dont était alors titulaire un limousin nommé Gérold Le Juge d'Augniac: « le portier de cette commanderie, appelé Thomas, fut accusé de donner du blé aux porcs et du pain de seigle aux pauvres, bien que le précepteur lui eût prescrit de faire régulièrement l'aumône. Ce chevalier, Michel de Benays, qui eut un procès avec l'abbé de Buzay en 1276, et Etienne Hermez vivant l'an 1296 sont les seuls commandeurs ou plutôt précepteurs du Temple de Nantes dont les noms nous soient parvenus. »

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

## Ile de la Hanne

Ile de la Loire, en amont de Nantes, à l'entrée du port fluvial qui se nomme aujourd'hui prairie de Mauves. Elle fut séparée en deux par l'évêque saint Félix, au VIe siècle, pour amener l'eau de la Loire le long des murs de la ville. La prairie de la Madeleine, qui en fut détachée, se nommait la petite Hanne. Une charte de Conan, de 1141, donne la Hanne aux Templiers. Il faut en conclure alors que les évêques ont renoncé à ce domaine, ou bien alors que la donation n'était que partielle.

*Insula Hania. Hanna, 1141 (H. 460).*

*Sources: Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé - Annales de Bretagne - Faculté des Lettres de Rennes - Tome II - Rennes - 1886.*

## Actes Ile de la Hanne

1584 - Livraisons de poudres, pour les entrées des Rois, princes et grands personnages, réceptions des maires, feux de joie, processions et autres cérémonies publiques. Décharge donnée le 1er juin 1584, au garde des munitions, « qui a fourny le jour d'hier, par commandement verbal de messieurs les maire et eschevins, le nombre de cinquante livres de pouldres de munition, pour charger et faire jouer l'artillerye le jour du Sacre. » Même acte du 7 août, suivant, de 102 « livres de pouldres, pour faire jouer l'artillerye du Boulevard de Saint-Pierre et des murailles Saint-Laurans pour la venue de Monseigneur le Gouverneur, jeudi dernier, ensemble le nombre de deux livres de salpestre qu'il a fourny pour faire refreschir le vin de la collation présentée audit Seigneur, en la préee de la Grand-Hanne. »

1615 - Aveu rendu par n. h. Pierre Ménardeau à Simon le Cornu, commandeur de Saint-Jean et Sainte-Catherine de Nantes, pour des près en la Grand Hanne, vis-à-vis St-Sébastien.

1626 - Transaction entre Mre Jean Fourché, grand archidiacre de Nantes, la communauté et le sieur Martin Chesneau, par laquelle il est convenu que la maison bâtie par ce dernier, en conséquence de l'arrentement à lui fait par la ville « près la barrière de Richebourg, vers le prez de la Hanne, » relève de l'Archidiaconé.

1655 - Baux passés par Gabriel de la Monneraye, sgr du Verger, de ce qu'il possédait « aux prées de la Grande Hanne et vallée de Doullon »

1661 - 14 août, le maréchal de la Melleraye fit faire les monstres des habitants de la ville et des faubourgs, dans la prée de la Grande Hanne.

*Sources: Inventaire sommaire des archives de la ville de Nantes antérieures à 1790 - Série DD, EE, GG.*

## **Nantes Procès des Templiers**

Il existait à l'origine dans la ville de Nantes deux commanderies appartenant l'une à l'Ordre des Templiers, l'autre à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elles portaient les noms de Temple Sainte-Catherine et L'Hôpital Saint-Jean.

En dehors de sa capitale, le Comté nantais renfermait, en outre, quelques autres établissements analogues aux précédents, mais moins importants tels étaient les Temples des Biais, de Clisson, de Maupertuis et de Grée, et l'Hôpital de Faugaret.

Frère Géraud ou Gérard d'Augignac, autrement dit le Juge, sergent du Temple, fut le dernier précepteur de la maison que les Templiers eurent à Nantes; il avait atteint la cinquantaine lorsqu'il comparut devant ses juges en 1311, et il avait déjà subi un interrogatoire à Poitiers; on le trouve à une réception faite, vers 1299, au Temple d'Auzon, qui n'était pas très éloigné de Nantes et, en 1303, à Puyraveau.

La maison de Nantes devait être assez importante, on y faisait l'aumône comme dans toutes les maisons de l'Ordre et c'est le clavaire, frère Thomas, qui était chargé de la distribution des aumônes.

Précepteur de Nantes: 1307, frère Géraud d'Augignac, sergent.

*Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes*

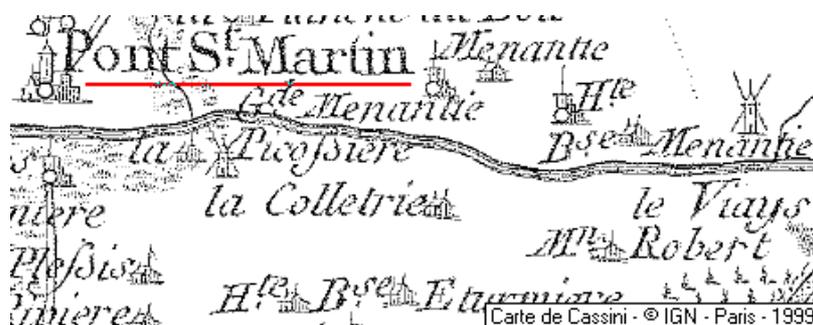
de Philippe le Bel et les comminssions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Top

## Pont-Saint-Martin (44)

Maison du Temple de Pont-Saint-Martin

*Département Loire-Atlantique, Arrondissement Nantes, Canton: Bouaye 44*



*Localisation: Maison du Temple de Pont-Saint-Martin*

Au Pont-Saint-Martin se trouve le manoir de la Templerie et « les détenteurs du village du **Moulin-Robert** doivent au décès de chacun d'eux, la meilleure robe du décédé ou 5 sols monnaie à l'option du commandeur. »

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

Top

## Pornichet (44)

Maison du Temple de Pornichet

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Saint-Nazaire, Canton: la Baule-Escoublac - 44*



*Localisation: Maison du Temple de Pornichet*

En 1336 Jacques de Melun, commandeur de Saint-Jean de Nantes et de Faugaret, fit une baillée qui peint bien les moeurs du temps. Il céda à un charpentier nommé Olivier de Launay et à sa femme une maison et des vignes provenant **du fonds des Templiers** et situées à Pornichet en Saint-Nazaire.

Il fut convenu qu'Olivier de Launay et sa femme paieraient chaque année à Escoublac, aux mains du commandeur de Faugaret, une rente de 20 sols et laisseraient à ce même chevalier la moitié du vin que produiraient leurs vignes ; de plus le commandeur pourrait pressurer ses propres raisins au pressoir de ladite maison, où l'on devrait le recevoir lui et ses gens pendant la vendange ; enfin à la mort des deux époux les maison, vignes, et tout ce qu'ils laisseraient audit lieu appartiendraient l'Hôpital de Faugaret.

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

Top

## Reze (44)

Domaine du Temple de l'Île aux Chevaliers

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement: Nantes, Canton: Rezé, Canton: Bouaye - 44*



*Localisation: Domaine du Temple de l'Île aux Chevaliers*

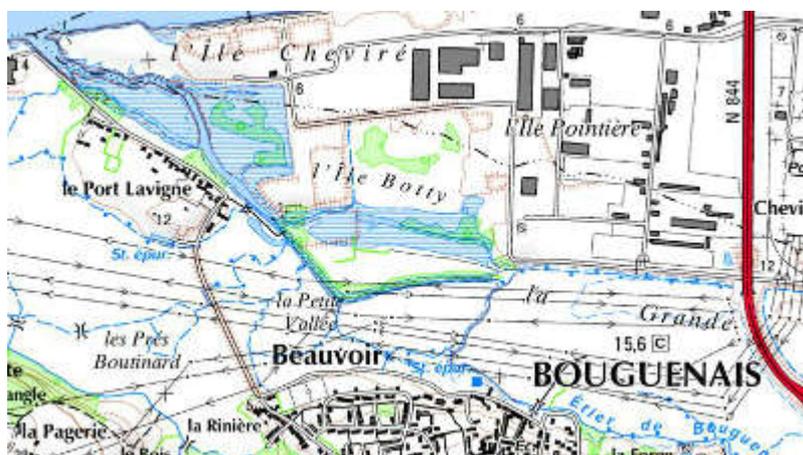
En Rezé, l'île aux Chevaliers avait été donnée, en partie du moins, dès 1285, par Olive, veuve de Guillaume Mathieu de l'Isle, aux Templiers qui l'afféagèrent ensuite.

L'an 1282, Olivier, sire de Rezé, reconnut devoir à la commanderie de Nantes, chaque année au temps des vendanges, une pipe de vin fait à Rezé.

### Domaine du Temple de à Rezé

En 1673, outre la maison du Temple de Rezé, voisine de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche, plusieurs maisons du bourg de Rezé étaient tenues de la commanderie de Nantes « et sur le faîte de chacun logis, il y a une croix de fer pour faire voir qu'ils relèvent de ladite commanderie. »

### Domaine du Temple de l'île Botty



*Localisation: Domaine du Temple de l'île Bottye*

En Saint-Pierre de Bouguenais, l'île Botty, dans la Loire, fut donnée aux Templiers, partie en 1212 et partie en 1254 ; le commandeur de Nantes y avait encore 7 livres de rente en 1580.

En 1239, la vicomté de Rezé, créée vers 995, s'agrandit par l'achat de la Motte de Bougon. C'est aussi à cette époque que les Templiers s'installent dans notre région: ils possèdent une maison à Rezé et bénéficient de nombreux dons de seigneurs locaux, dont l'île Botty, située en face de Bouguenais.

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*

## Saint-Aubin-des-Châteaux (44)

Saint-Aubin-des-Châteaux

*Département: Loire-Atlantique, Arrondissement et Canton: Châteaubriant - 44*

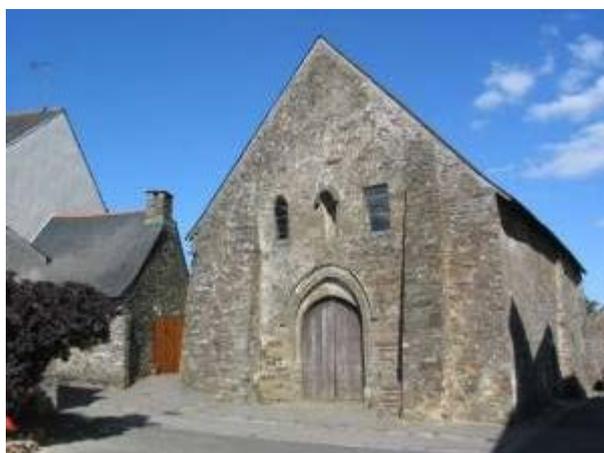


*Localisation: Domaine du Temple à Saint-Aubin-des-Châteaux*

Les Templiers apparaissent dans l'histoire de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux à la fin du XIIe siècle lorsque le seigneur de Rougé leur donne un bâtiment qu'ils transforment en chapelle.

Saint-Aubin-des-Châteaux

En dehors de ce que nous avons écrit sur les commanderies nantaises, nous ne connaissons que fort peu de traditions relatives soit aux Templiers, soit aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans la Loire-Inférieure.



*Sources image: Mairie de Saint-Aubin-des-Châteaux*

Voici cependant deux traditions concernant les premiers. Dans la paroisse de Saint-Aubin-des-Châteaux on raconte qu'une ancienne et vaste chapelle dédiée à saint Gilles, appartient originellement aux Templiers. « Au midi de cet édifice, dans une prairie que baignent les eaux de la Chère, sont des ruines que la tradition prétend avoir été la prison des Templiers, et qui pourraient bien n'être que les ruines d'un moulin. Il faut tenir grand compte des traditions locales en ce qui concerne l'histoire, et nous ne sommes pas éloignés de croire que Saint-Aubin doit son commencement à un établissement de religieux militaires (1). » A l'appui de ce sentiment, rappelons qu'aux siècles derniers le commandeur de Nantes avait encore quelques intérêts en Saint-Aubin-des-Châteaux.

1. Goudé. Histoires et légendes du pays de Châteaubriant, page 323.

*Sources: Guillotin de Corson (Abbé) - Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne - Nantes - Librairie Ancienne et Moderne L. Durange - 1902*